



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médicaments

Question écrite n° 118123

## Texte de la question

M. Maxime Gremetz interroge M. le ministre de la santé et des solidarités sur la fixation des prix des médicaments. Un adhérent de l'« UFC Que Choisir ? » a en effet évoqué auprès de lui cette question sous ces termes : « Aujourd'hui je suis passé chez mon pharmacien pour acheter une boîte de pastilles pour la gorge, de l'Hexalise. Par curiosité, sachant que ces médicaments ne sont plus remboursés, j'en relevais le prix. Il y a un peu plus d'un an la boîte valait 1,96 euro. Aujourd'hui... elle coûte 3,5 euros (78,5 % de plus) dans une première pharmacie du centre ville... Non satisfait, je suis allé 200 mètres plus loin chez un second pharmacien. Et là, je la trouve à 6,05 euros (331 % de plus). Très mécontent, j'allais un peu plus loin dans la ville. Et là nouveau prix : 3,10 euros (58,2 % de plus)... Vive la liberté, surtout celle des prix... » Il lui demande comment il explique de telles différences de prix entre pharmacies sur un même médicament et une hausse aussi sensible intervenue suite au déremboursement de ce médicament.

## Données clés

**Auteur :** [M. Maxime Gremetz](#)

**Circonscription :** Somme (1<sup>re</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 118123

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 février 2007, page 1498